

# CHAPITRE 05: PROJET DE CONTRAT

## 5.1- INTRODUCTION:

Ce chapitre a pour objectif l'explication de la notion du projet de contrat (P-C) en présentant ses définitions probables, sa composition, ses étapes d'élaboration, son examen interne et sa présentation au contrôle externe pour approbation.

1

## **5.2- DEFINITION DU PROJET DE CONTRAT:**

**Le projet de contrat est un document qui prépare le contrat de marché ou convention proprement dits. Après son approbation par le contrôle externe (commission des marchés ou commission ministérielle, selon le seuil de compétence), il devient le contrat concret signé par le cocontractant (entreprise de réalisation ou maître d'œuvre) et le service contractant (maître d'ouvrage public)**

2

### **01/ MARCHE TRAVAUX:**

**MONTANT SUP. OU = A 12.000.000,00 DA TTC**

### **02/ MARCHE ETUDES:**

**MONTANT SUP. OU = A 6.000.000,00 DA TTC**

### **SI NON CONVENTIONS**

**Selon le décret: n° 15-247 du 16 septembre  
2015**

## **5.3- COMPOSITION DU PROJET DE CONTRAT :**

**Reprise totale et fidèle de ce qui est convenu au cahier des charges. Il est composé de trois parties principales :**

**1-Les informations et les engagements du cocontractant avec les clauses administratives générales et les textes juridiques dans le cadre du CCAG en vigueur ;**

**2 Les prescriptions techniques communes ;**

**3 Les prescriptions spéciales notamment celles qui se rapportent aux aspects techniques tels que le devis descriptif, le bordereau des prix et le devis quantitatif et estimatif.**

## 5.4- REDACTION DU PROJET DE CONTRAT :

Toutes les informations et pièces administratives, juridiques, techniques, fiscales et parafiscales, etc. doivent être conformes à ces 03 dossiers et à partir desquels sont puisées. Tout ce qui a été écrit à la main est repris en texte traité numériquement c'est-à-dire saisi par logiciel approprié (word et excel). Le projet de contrat est rédigé en trois parties principales idem que sa composition.

## **5.5- ETAPES D'ELABORATION DU PROJET DE CONTRAT DES TRAVAUX :**

### **5.5.1- ETAPE 01: EVALUATION DES OFFRES :**

Près étape dans l'élaboration du projet du contrat. Elle rentre dans le contrôle interne entrepris par le service contractant. Elle est aussi assistée, en général, par le maître de l'œuvre en ce qui concerne les marchés des travaux. Cette intervention est appelée analyse des offres. Cette tâche rentre dans la mission assistance au choix des entreprises que le maître d'œuvre exécute. Elle est de 5% du total de rémunération de la partie fixe : étude. Cette tâche consiste à :

- A- la vérification globale (conformité entre le devis estimatif et quantitatif et bordereau des prix puis une correction s'ensuit en cas de contradiction dans les prix unitaires)
- B- Une vérification arithmétique des quantités associées aux prix unitaires. Une correction doit se faire en cas d'erreurs de sommation ou multiplication ;
- C- Une analyse approfondie sur les prix des différents articles. Cette analyse consiste à détecter et signaler les prix unitaires qui ne sont pas logiques par rapport à ceux largement répandus dans la réalité du contexte (soit trop exorbitants ou trop dérisoires)
- D- Donner des propositions, après corrections et analyse, sur les offres les plus intéressantes économiquement.

## **5.5.2- ETAPE 02: SAISIE ET INFORMATISATION DES DONNEES**

**Après l'attribution:**

**-Délai de recours**

**-Après quoi officialisation du cocontractant**

**-Le P-C par le M.Oe ou le Co Contractant**

**-Saisie Word pour les textes**

**-Saisie Tableur (Excel) pour le BPU DQE**

### **5.5.3- ETAPE 03: EXAMEN EXTERNE DU PROJET DU CONTRAT:**

**Une fois le projet du contrat est rédigé, il est mis à la disposition du maître de l'ouvrage qui le supervise avant qu'il le mette auprès du contrôle externe pour visa. Après approbation, le projet du contrat devient, désormais, contrat ou marché.**

## 5.6- CONCLUSION

Ce chapitre a essayé d'expliquer ce qui est le projet de contrat en présentant des définitions probables, de quoi il se compose, comment il est rédigé, ses étapes d'élaboration, son examen, son approbation et son passage au contrat proprement dit.